### Lisez-moi V3.02.015 - 3 décembre 2025



### V.3.02.015 / 3 décembre 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.015 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- Informations importantes
- <u>Paramétrage</u>
- Bulletin de salaire
- Rappels
- Fiches à la une



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

▶ <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre

poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

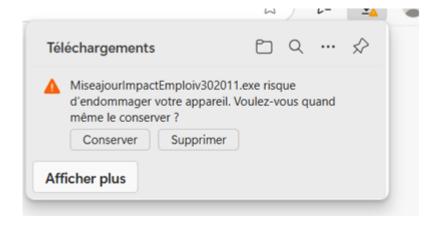


Installation multiposte : il convient de fermer le logiciel sur tous les postes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> <u>lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet</u>.

lipps attentit mas parameters de ofacilis qui piccrainel mybilier l'institutates et mangior si brenis les autoriantions de tour les afacrités, tarque ce type de mescape apparaîts.

### Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « Conservez«

### ▶ Prise en charge des demandes d'assistance

Nous sommes en pleine réorganisation de l'assistance suite à des changements de personnels. Les délais de prise en charge de vos demande peuvent être allongés. Nous vous invitons à être vigilant concernant vos saisies.

Les prises en charge d'assistance sont priorisées, en fonction des sujets :

- 1/ Blocage ou accès au logiciel
- 2/ Appui à l'installation des mises à jour

### ▶ Déclaration fin de contrat

Les modalités **annule** et **annule** et **remplace** sont livrées dans cette version.

Nous attirons votre attention sur le fait de bien faire la distinction entre une DSN évènementielle fin de contrat Annule et une Annule et remplace.

En effet, il en est de votre responsabilité de procéder à l'envoi du bon type de DSN selon votre cas.

**Pour rappel** : la DSN évènementielle fin de contrat annule permet l'annulation d'une fin de contrat après envoi d'une DSN évènementielle fin de contrat transmise et acceptée, et la DSN évènementielle fin de contrat annule et remplace permet la modification d'une fin de contrat après envoi d'une DSN évènementielle fin de contrat transmise et acceptée.

A noter : nous tenons à vous rappeler de veiller autant que possible à la fiabilisation des informations concernant la déclaration d'une fin de contrat afin d'éviter d'avoir à effectuer une modification future.

Précision : Vous ne retrouverez pas l'attestation employeur rematérialisée (AER) sur le site de France Travail mais seulement sur le site de net Entreprise.

<u>Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de</u> <u>Contrat de Travail Unique</u>

#### ►TOPAZE :

Le service TOPAZE pour la récupération des taux PAS des nouveaux salariés est fermé.

Vous devez utiliser le signalement ADV développé dans le logiciel : <u>consultez</u> <u>la fiche pratique signalement ADV</u>

### ► Accès aux fiches pratiques :

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du <u>Flash-Infos</u>.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le <u>site des tiers de confiance</u>, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.







### ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

### ▶ DSN 2026 - Service de Prévention et de Santé au Travail

La saisie du service de santé au travail sera obligatoire dans les fichiers DSN 2026.

Si vous ne l'avez pas déjà renseigné dans le logiciel, pensez à récupérer l'information auprès des employeurs.

Elle se saisit ici :



NB : Une actualisation du référentiel est effectué dans cette mise à jour.

A noter qu'une erreur technique ne permet pas d'afficher les caisses pour les employeurs relavant de l'Urssaf de Normandie. Afin de faire apparaitre la liste, il convient de reselectionner au niveau de l'organisme : 287- URSSAF de NORMANDIE.

Pour rappel , l'adhésion au Service Santé du Travail (médecine du Travail) est une obligation qui est à la charge de l'employeur. l'employeur doit être en possession d'une facture ou d'une attestation d'adhésion.





### **ADMINISTRATIF SALARIE**





### **BULLETIN DE SALAIRE**





#### **RAPPELS**

#### ▶ Outil de contrôle DSN-Val — Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2025, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2025.1.0.15:

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN



Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

<u>Information</u>: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail :** <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du 0806 801 525





### FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Utilisation-du-service-de-declaration-fin-de-contrat-de-travail-unique
- Exécuter une requête
- <u>Gérer les congés payés</u>
- Changement de SIRET
- Mise à jour Mode connexion
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- <u>Sauvegarde de base de données Anomalies</u>

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u>!

N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :





### <u>Lisez-moi V3.02.014 - 15 octobre 2025</u>



### V.3.02.014 / 15 octobre 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.014 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- Informations importantes
- <u>Paramétrage</u>
- Bulletin de salaire
- Rappels
- Fiches à la une



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

### ▶ <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

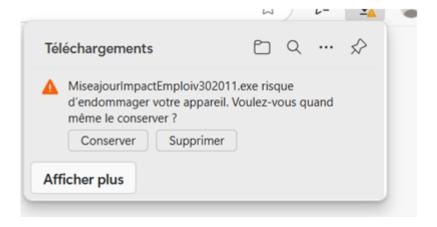


Installation multiposte : il convient de fermer le logiciel sur tous les postes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> <u>lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet</u>.

oper attentif are parameters de occurris qui provisient empether l'institutain et accepter si bensis les autorinations de beuer les occurrisés, Lerque ce type de message appointif.

Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « Conservez«

### ► Fin de Windows 10

Malgré les annonces de Microsoft, Impact Emploi reste fonctionnel avec Windows 10.

### ▶ DSN 2026 - Service de Prévention et de Santé au Travail

La saisie du service de santé au travail sera obligatoire dans les fichiers DSN 2026.

Si vous ne l'avez pas déjà renseigné dans le logiciel, pensez à récupérer l'information auprès des employeurs.

Elle se saisit ici :



<u>NB</u> : Une actualisation du référentiel sera effectué lors d'une prochaine mise à jour.

### ▶ Déclaration fin de contrat

Nous sommes toujours en cours de développement concernant l'annulation d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme et l'annulation et remplacement d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme.

Précision : Vous ne retrouverez pas l'attestation employeur rematérialisée (AER) sur le site de France Travail mais seulement sur le site de net Entreprise.

A noter : nous tenons à vous rappeler de veiller autant que possible à la fiabilisation des informations concernant la déclaration d'une fin de contrat afin d'éviter d'avoir à effectuer une modification future.

<u>Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique</u>

### ► Accès aux fiches pratiques :

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du <u>Flash-Infos</u>.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le <u>site des tiers de</u> <u>confiance</u>, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.







### ADMINISTRATIF SALARIE

### ► Requête RQTH

Une requête **69 — Salarié RQTH** est à votre disposition pour identifier les salariés concernés.

### ► <u>Aide au remplissage France Travail</u>

L'aide au remplissage a été revue pour corriger les anomalies d'affichage.

La requête **76 – Attestation pôle emploi** est à votre disposition pour récupérer les salaires des 24 derniers mois. Un mode opératoire pour l'utiliser est présent dans ce lisez-moi : <u>Lisez-moi V101 – août 2021 – Le</u> site du service Urssaf Impact emploi association

### ► <u>Agenda</u>

Vous avez la possibilité de purger les informations affichées sur l'agenda. une fiche pratique est à votre disposition : <a href="Purger-l'agenda">Purger-l'agenda</a>

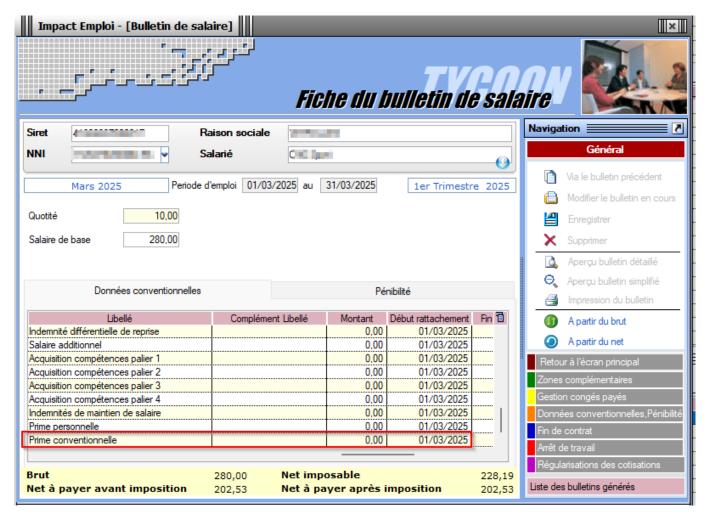




### **BULLETIN DE SALAIRE**

### ▶ Prime conventionnelle

Une nouvelle rubrique a été ajoutée dans « Données conventionnelles ». Vous pouvez precisez son intitulé dans la zone libellé libre :







### ▶ Outil de contrôle DSN-Val — Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2025, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2025.1.0.14:

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

<u>Information</u>: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail :** <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du 0806 801 525



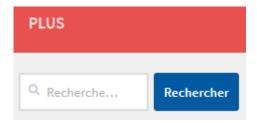


### FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- <u>Utilisation-du-service-de-declaration-fin-de-contrat-de-travail-unique</u>
- Exécuter une requête
- <u>Gérer les congés payés</u>
- Changement de SIRET
- Mise à jour Mode connexion
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- <u>Sauvegarde de base de données Anomalies</u>

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u>! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :





## <u>Lisez-moi V3.02.013 - 03 septembre</u> 2025



### V.3.02.013 / 03 septembre 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.013 d'Impact emploi association.

### Sommaire:

- Informations importantes
- <u>Paramétrage</u>
- Bulletin de salaire
- Rappels
- Fiches à la une



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

### ▶ <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation

apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

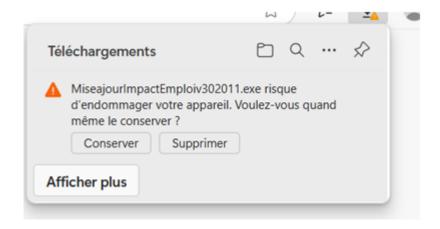


Installation multiposte : il convient de fermer le logiciel sur tous les postes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> <u>lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet</u>.

Soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empècher l'installation et accepter si besoin les autorisations de lever les sécurités, lorsque ce type de message apparaît.

#### Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « Conservez«

### ► Apprentis - nouveaux choix d'exonération

A partir de cette version, vous avez la possibilité de sélectionner le choix 'Exo PO 79%' ou 'Exo PO 50%'. A vous de choisir l'exonération correspondante à votre situation.

### ▶ Déclaration fin de contrat

Nous sommes toujours en cours de développement concernant l'annulation d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme et l'annulation et remplacement d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme.

Précision : Vous ne retrouverez pas l'attestation employeur rematérialisée (AER) sur le site de France Travail mais seulement sur le site de net Entreprise.

A noter : nous tenons à vous rappeler de veiller autant que possible à la fiabilisation des informations concernant la déclaration d'une fin de contrat afin d'éviter d'avoir à effectuer une modification future.

<u>Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique</u>

### ► Accès aux fiches pratiques :

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du <u>Flash-Infos</u>.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le <u>site des tiers de</u> <u>confiance</u>, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.







### ▶ Outil de contrôle DSN-Val — Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2025, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2025.1.0.13:



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

<u>Information</u>: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail :** <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie!

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du 0806 801 525



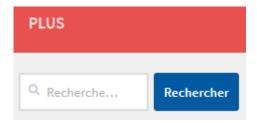


### FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- <u>Gérer les congés payés</u>
- Changement de SIRET
- <u>Mise à jour Mode connexion</u>
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- <u>Sauvegarde de base de données Anomalies</u>

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u> ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :





### <u>Lisez-moi V3.02.011 - 22 juillet 2025</u>



### V.3.02.011 / 22 juillet 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.011 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Bulletin de salaire
- Rappels
- Fiches à la une



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

### ► <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la

mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

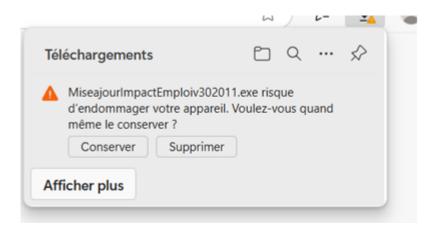


Installation multiposte : il convient de fermer le logiciel sur tous les postes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> <u>lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet</u>.

Soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empècher l'installation et accepter si besoin les autorisations de lever les sécurités, lorsque ce type de message apparaît.

Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « Conservez«

### **▶** <u>Signalement Fin de contrat</u>

A partir de cette version, vous avez la possibilité de récupérer automatiquement les AER (Attestation Employeur Rematérialisée).

Dans cette version, vous avez la possibilité de déposer uniquement les fins de contrat du mois de juillet.

Une nouvelle version technique (3.02.012) sera mise à votre disposition au cours de la 2nde quinzaine du mois d'août. Elle ouvrira les dépôts correspondant aux fins de contrat du mois d'août et les mois suivants.

Attention le dépôt des fichiers dans le cas d'une annulation fin de contrat ou une modification fin de contrat ne sont pas disponibles. Veillez à disposer de toutes les informations fiables dès le premier dépot.

<u>Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique</u>

### ▶ Signalement d'amorçage « Appel de taux PAS »

Une nouvelle fonctionalité vous est proposée pour récupérer le taux PAS d'un salarié nouvellement créé dans votre base.

Consultez la fiche pratique « Appel de taux PAS«

### ► <u>Accès aux fiches pratiques</u> :

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du <u>Flash-Infos</u>.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le <u>site des tiers de</u> <u>confiance</u>, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.







### **PARAMETRAGE**

► <u>Artiste intermittent</u> (CCN 1285, 9999, 0014, 2310, 2642 et 3090)

Ajout du contrat - Frais de santé isolé et famille

Mutuelle Isolé : PO TA / PP TA: 0,575

Mutuelle famille : PO TA/PP TA : 1,23

### ► CCN FAMILLES RURALES (IDCC 1031)

Les taux de prévoyance ont été mis à jour, à effet du 1er juillet 2025.





#### RAPPELS

### ▶ Outil de contrôle DSN-Val — Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2025, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2025.1.0.13:



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez <a href="ICI">ICI</a> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez <a href="ICI">ICI</a> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

<u>Information</u>: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail :** <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du 0806 801 525





### FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- <u>Gérer les congés payés</u>
- Changement de SIRET
- <u>Mise à jour Mode connexion</u>

- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- <u>Sauvegarde de base de données Anomalies</u>

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u>! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :





### <u>Lisez-moi V3.02.010 - 19 juin 2025</u>



### V.3.02.010 / 19 JUIN 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.010 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- <u>Informations importantes</u>
- <u>Paramétrage</u>
- Bulletin de salaire
- Rappels
- Fiches à la une

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du <u>Flash-Infos</u>. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le <u>site des tiers de confiance</u>, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

### ▶ <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de fermer le logiciel sur tous les postes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> <u>lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur</u> internet.

Soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empècher l'installation et accepter si besoin les autorisations de lever les sécurités, lorsque ce type de message apparaît.

Une fois la version 3.02.010 installée, vous aurez accès au mode connexion et vous pourrez ainsi quitter le mode assistance : <u>ici la fiche pratique</u>





### **PARAMETRAGE**

### ► CCN SPORT

• Salaire au 1er juillet 2025

La nouvelle grille de salaire à appliquer au 1er juillet 2025 a été mise à jour.

• Frais de santé pour les organismes labellisés

Paramétrage de la cotisation 0.96 % hors Alsace Moselle et 0.61 % pour l'Alsace Moselle du PMSS avec la répartition PO/PP 50/50

#### ► Retraite supplémentaire

Le paramétrage de la retraite supplémentaire s'effectue dans l'onglet « AUTRES PREVOYANCES ».

Vous devez sélectionner la ligne concernée par le taux de forfait social appliqué.



Puis cocher « retraite supplémentaire » dans les caractéristiques du contrat .



### ▶ Prévoyance — cotisation employeur annuelle

La saisie de la cotisation employeur annuelle a été modifiée.

Celle-ci est développée dans le logiciel dans la rubrique « **Autres prévoyance**s ».



Avant de créer le contrat, assurez-vous que cette cotisation est identifiée sur la FPOC.

Où trouver la fiche paramétrage FPOC ? : <u>ici la fiche pratique</u>

### Mode d'emploi :

1/ Créer un contrat sur 1 mois, pendant la période du 1er trimestre de l'année

Exemple : date de début :01/03/2025 date de fin 31/03/2025

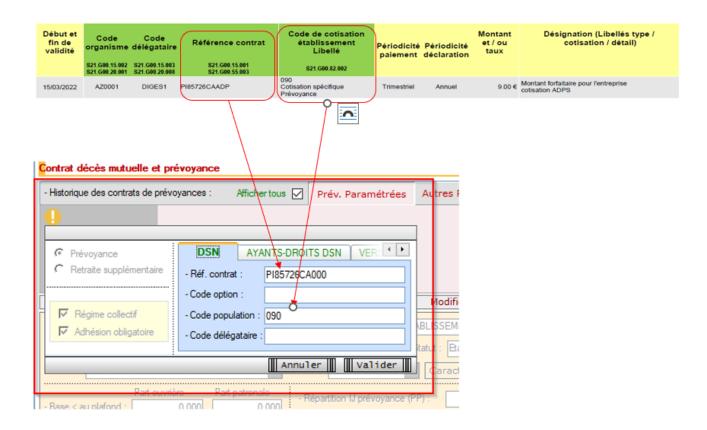
2/ Sélectionner Régime : COTISATION ETABLISSEMENT

3/ Sélectionner Type de base 20 - MONTANT FORFAITAIRE PREVOYANCE

4/ Saisir le montant de la cotisation

5/ Saisir au niveau des informations DSN: **Réf. contrat** du contrat à partir de référence contrat et alimenter le **Code population ou établissement** avec le code cotisation établissement

#### Exemple :



Une requête est à votre disposition pour identifier sa déclaration. Elle se nomme 78.1 Cotisations prévoyance établissement



# BULLETIN

### **BULLETIN DE SALAIRE**

### ► <u>Onglet régularisation</u>

L'onglet régularisation est réouvert.

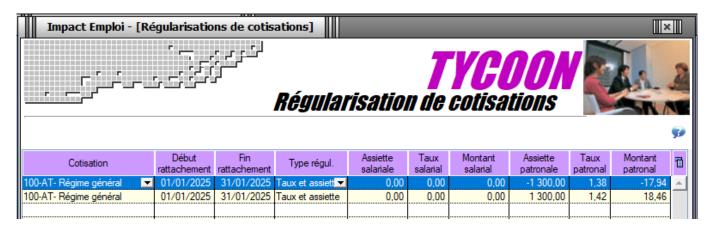
Vous pouvez saisir vos régularisations de taux AT. Pour cela, il convient de saisir cette régularisation sur 2 lignes : une ligne pour l'annulation du taux AT saisi en erreur et une ligne pour saisir le taux AT correct.

Chaque ligne saisie doit correspondre à une période égale ou infra mensuelle.



Veuillez à sélectionner le bon CTP.

### Exemple :



### ► Abondement PEE, PEI, PERECO

les paramétrages du forfait social et assujetissement CSG/CRDS sont paramétrés dans le logiciel pour les abondements des plans d'épargne salariale.

			R	égul. salaires					
Heures Supp	Absence	s	Congés payés		Avan	Avantage en nature		Frais professionnels	
Primes gratifications	Ajustement su	le net	Chômage		intégrat	intégration PP prévoyar		Autres éléments revenu	
Chèques vacances		Vers.Santé/Intéressement/Abond.PEE Libellé libre							
Libellé		Montant		Participation patronale	Participation salariale		Montar CSG nor	nt soumis n déduct	
	ļv	0.	00	0.00	0.	00 0.	00	0. 🛦	
Versement santé ntéressement Abondement PEE 20% Abondement PEE 16%									
Abond. PERECO 16% Abond. PERECO 20% Abondement PEI 16%		0,00 Net imposable 0,00 Net à payer après imposition						0,0	





### **RAPPELS**

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site <u>Impact emploi</u>.



### ▶ Outil de contrôle DSN-Val — Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2025, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2025.1.0.11 :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

<u>Information</u>: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail :** <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du 0806 801 525



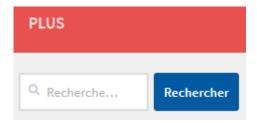


### FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Mise à jour Mode connexion
- <u>Gérer les congés payés</u>
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- <u>Sauvegarde de base de données Anomalies</u>

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u> ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :





# Accéder au tableau de bord DSN de l'URSSAF



Fiche pratique. DSN.

Accéder au tableau de bord de l'URSSAF



### Sommaire :

- Contexte
- <u>Procédure</u>

### ► Contexte

L'Urssaf a mis en place un service de fiabilisation des données accessible

via Net-Entreprises ou depuis votre espace URSSAF.

Ce service vous aidera à identifier les anomalies détectées concernant certains employeurs et/ou salariés. Il vous permettra également de réagir rapidement pour corriger ces anomalies.



### ► Procédure

- Connectez vous sur Net-Entreprises avec le compte qui dépose les DSN ;
- Rendez-vous sur le tableau de bord DSN, après avoir vérifié la conformité de vos fichiers DSN puis accédez au menu « Services complémentaires«



Tableau de bord Aide Base de connaissance

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

DSN DECLARA	TION SOCIALE NOMINATIVE	TABLEAU DE	BORD	
BLEAU DE BORD	SORTIE DE LA DSN			
Vous êtes inscrit				
Nom Prénom Tél: 0 1 23 45 67 89 contact @ monasso.fr  N° Siret: 012345678912 LE NOM DE MON ASSOCIATION Adresse CodePostal Ville	des comptes rei suite au dépôt d'u	ndus métier et ret une DSN mensuelle est donc important d	consulter l'ensemble cours d'informations ou d'un signalement de le consulter suite	
Historique des échanges	•	+ Afficher to	ut ou sélectionner	?
O derniers échanges effectués pou	r les 30 derniers jours			
	d'envoi Nom du fichier	Etat de pr	ise en compte	
Date et heure de dépôt   Type	<b>d'envoi Nom du fichier</b> Aucun échange effectué pour les 30 dern		ise en compte	C
Date et heure de dépôt Type		ers jours	ise en compte ut ou sélectionner	?
Date et heure de dépôt Type de la	Aucun échange effectué pour les 30 dern	ers jours		?
Date et heure de dépôt Type de Récapitulatif  DSN mensuelles Signalemen	Aucun échange effectué pour les 30 dern	ers jours + Afficher tou	ut ou sélectionner	?
Date et heure de dépôt Type de Récapitulatif  DSN mensuelles Signalement Clarations non transmises	Aucun échange effectué pour les 30 dern	ers jours + Afficher tou	ut ou sélectionner	?
Date et heure de dépôt Type de Récapitulatif  DSN mensuelles Signalement de Clarations non transmises celarations rejetées	Aucun échange effectué pour les 30 dern  nts d'événements pour l'	ers jours + Afficher tou	ut ou sélectionner	?
Date et heure de dépôt Type de Récapitulatif  DSN mensuelles Signalement de Clarations non transmises celarations rejetées de Clarations conformes	Aucun échange effectué pour les 30 dern  nts d'événements pour l'  0 0	ers jours + Afficher tou	ut ou sélectionner	?
Date et heure de dépôt Type de Récapitulatif  DSN mensuelles Signalement déclarations non transmises déclarations rejetées déclarations conformes  Dépôt d'un nouveau fichier	Aucun échange effectué pour les 30 dern  nts d'événements pour l'  0 0	+ Afficher tou	ut ou sélectionner 05 Août 2024	?
Date et heure de dépôt Type de Récapitulatif  DSN mensuelles Signalement déclarations non transmises déclarations rejetées déclarations conformes  Dépôt d'un nouveau fichier	Aucun échange effectué pour les 30 dern  nts d'événements pour l'  0  0  0  onner le fichier à transmettre. Vérifiez les for	+ Afficher tou	ut ou sélectionner 05 Août 2024	?
Date et heure de dépôt Type de Récapitulatif  DSN mensuelles Signalement de la Signa	Aucun échange effectué pour les 30 dern  nts d'événements pour l'  0  0  0  onner le fichier à transmettre. Vérifiez les for sélectionné e vos transmissions (bilans, comptes rendu fr . Pour modifier temporairement cette au e à cet effet. Pour modifier l'adresse mail si	+ Afficher tou échéance au (1) émats autorisés en c s, certificats) seron dresse, c'est-à-dire p	ot ou sélectionner  05 Août 2024  liquant <u>ici</u> .	

ENVOYER

#### Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- » Mandats de prélèvement : Accéder au module de gestion des mandats
- » Informations utiles : Accédez aux rapports complémentaires pour la gestion RH/paie

▶ URSSAF : Accéder aux Services +

▶ CNAM : Accéder aux BPIJ

» Organismes complémentaires : Accéder aux fiches de paramétrage

▶ MSA : décomptes IJ employeur

» DSN\_FIAB : Accéder au service FIAB

▶ CRPNPAC : Accéder aux services complémentaires CRPNPAC

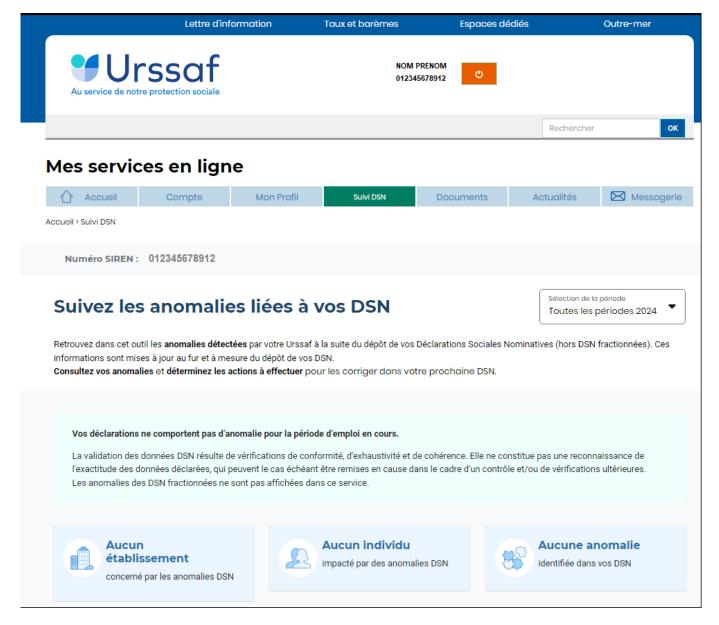
▶ MSA : Votre espace privé MSA

← RETOUR

• Cliquez sur le lien « Suivi DSN »

- ▶ URSSAF : Accéder aux Services +
  - · Ma situation de compte
  - Echanges avec mon URSSAF
  - Suivi DSN

Vous accédez à votre espace URSSAF :



Avec le nouveau service « **Suivi DSN** », vous recevez en plus une notification de votre URSSAF.

Via ce service, l'URSSAF précise :

- l'origine et le détail des anomalies ;
- les modalités de correction.

L'URSSAF vous prodigue également des conseils pour ne pas reproduire vos erreurs.

- ▶ <u>ler cas : Aucune action n'est requise car il n'y a pas d'anomalie détectée</u>.
- ▶ 2nd cas : des éléments sont à fiabiliser tels que ci-dessous (assiette, cotisations)

S'il y a des anomalies, vous pouvez les corriger. Il y a deux solutions :

- vous avez déposé votre DSN plusieurs jours avant l'échéance : Vous déposez une nouvelle DSN annule et remplace avant minuit la veille de l'échéance, via le logiciel.
- vous avez déposé votre DSN à l'échéance : Vos modifications et/ou corrections seront reprises dans la DSN du mois suivant.



## Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO



Fiche pratique. DSN.

Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO



#### Sommaire :

- Contexte
- Procédure

#### ► Contexte

Dorénavant l'AGIRC ARRCO a mis en place un service de fiabilisation des données accessible via net entreprise.

Cela vous aidera notamment à constater si des anomalies ont été détectées concernant certains employeurs et/ou salariés. Cela vous permettra également de pouvoir réagir rapidement afin de corriger ces dernières.



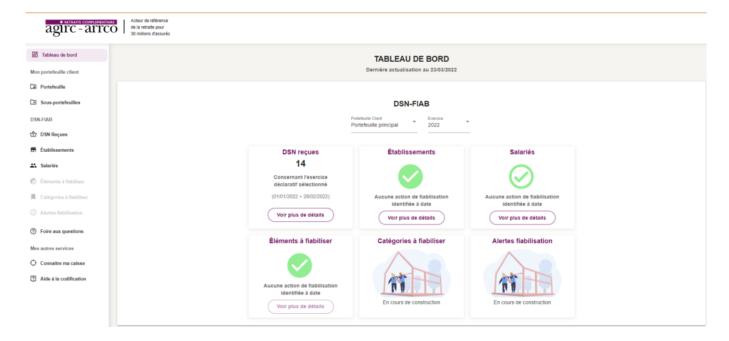
#### ► Procédure

- Connectez vous sur Net-Entreprises avec le compte qui dépose les DSN ;
- Rendez-vous sur le tableau de bord DSN, et accédez au menu « Services complémentaires«
- Cliquez ensuite sur « DSN FIAB : Accéder au service FIAB »

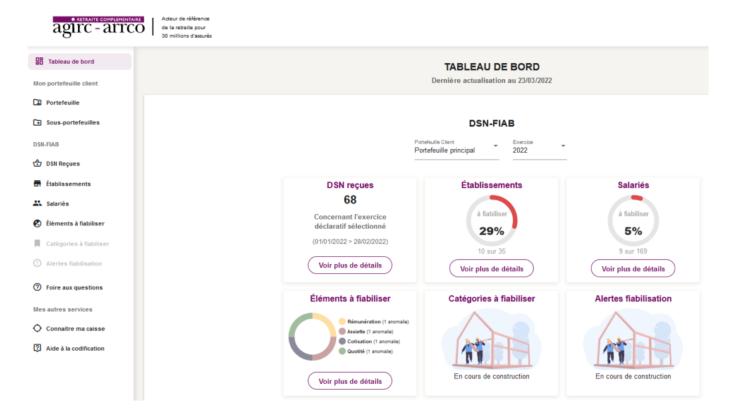


Vous arrivez ensuite sur le tableau de bord AGIRC ARRCO :

#### ▶ <u>ler cas : Aucune action n'est requise car il n'y a pas d'anomalie détectée)</u>



## ► 2nd cas : des éléments sont à fiabiliser tels que ci-dessous (assiette, cotisations)



Vous pourrez dans ce cas accéder au détail des éléments à fiabiliser en cliquant sur « Voir plus détails ».



### <u>Régularisations — Cotisation</u> <u>Alsace/Moselle maladie supplémentaire</u>



## Fiche Pratique — Régularisations — Cotisation Alsace/Moselle maladie supplémentaire



#### ► Contexte

L'onglet "Régularisations de cotisations" (accessible via la "Fiche du bulletin de salaire") s'est enrichi par de nouvelles fonctionnalités vous permettant de régulariser la cotisation Alsace Moselle maladie supplémentaire d'un bulletin concerné par l'activité partielle, antérieur sur la DSN du mois en cours.

L'exonération de la cotisation Alsace Moselle maladie supplémentaire a été prise en compte dans le calcul du bulletin en cas de chômage partiel.

Cependant cette exonération n'est présente que si le salarié est exonéré de CSG.

#### > Les lignes de cotisations sont :

- Rattachées à la période d'emploi
- Prises en compte dans les extractions
- Intégrées à la DSN du mois en cours avec les dates de rattachements de la période d'emploi.

#### ► Procédure de régularisation de la cotisation

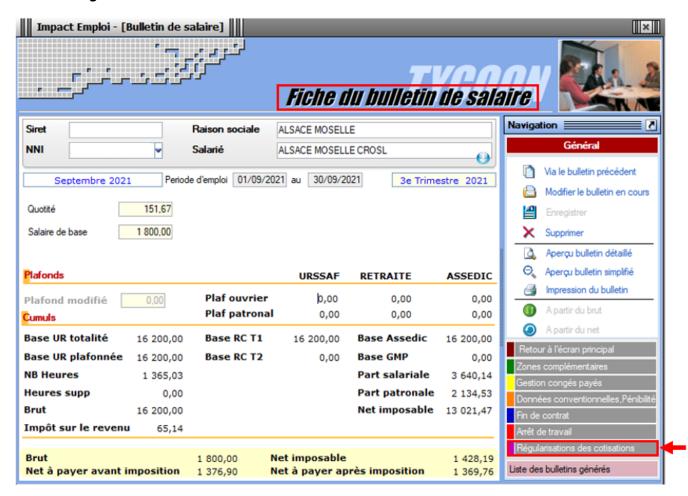
#### <u>Cas pratique:</u>

- -> Salarié pour lequel l'employeur a versé, en Novembre 2020 :
  - Une indemnité d'activité partielle de 1260.38€
  - Un complément d'activité partielle de 137.49€

Soit une assiette de 1397.87€ soumise à tort à la cotisation Alsace-Moselle maladie supplémentaire au taux de 1.50%.

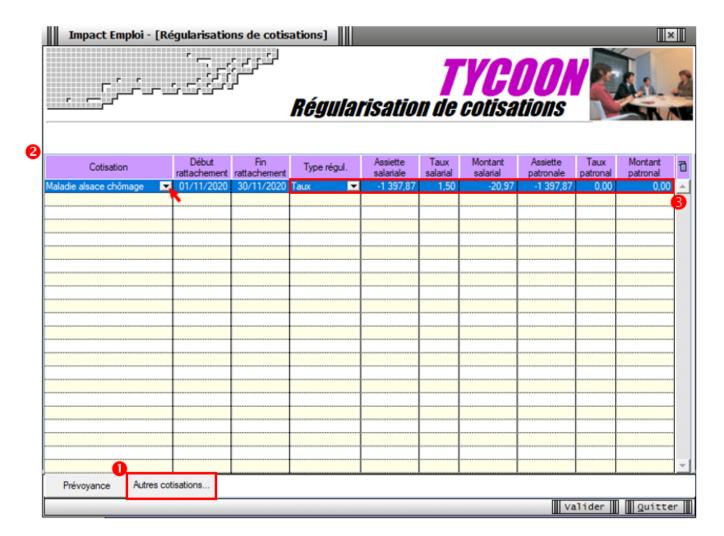
#### <u>Procédure de régularisation :</u>

 A partir de la « Fiche du bulletin de salaire », cliquez sur l'onglet « Régularisations des cotisations »



La fenêtre "Régularisation de cotisations" s'affiche.

Positionnez vous sur l'onglet « Autres cotisations » (1), sélectionnez la cotisation nommée « Maladie alsace chômage » à partir de la liste déroulante (2) et indiquez la période, puis sélectionnez le type de régularisation « Taux » et renseignez le montant de l'assiette à régulariser (3)



- -> On renseigne ainsi une base négative de **1397.87** en assiette (1260.38 + 137.49) en date de rattachement du mois de **Novembre 2020.** 
  - Renseignez autant de lignes de cotisations que de mois à régulariser

#### Résultat sur le bulletin :

-> Nous voyons sur le bulletin de Septembre 2021, mois sur lequel nous avons fait cette régularisation, la régularisation de la cotisation de Novembre 2020 :

Durée des congés payés : Code Travail Art L. 3141-3 à 20 et L. 3164-9

Durée du préavis : Code Travail Art L. 1237-1, L1234-1 et L. 1234-2		Cotisations salariales			Cotisations	patronales	
Désignation	NB d'heures	Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire Salaire Brut	151.67			1 800.00 1 800.00			
Assurance Maladie Contribution solidarité		1 800.00	0.00	0.00	1 800.00 1 800.00	7.00 0.30	126.00 5.40
Assurance maladie Alsace Moselle		1 800.00	1.50	27.00			
Régul. Maladie alsace chômage du 01/11/2020 au 30/11/2020		-1397.87	1.50	-20.97	-1397.87	0.00	0.00
Assurance Vieillesse Plafonnée Assurance Vieillesse Totalité		1 800.00	6.90	124.20	1 800.00 1 800.00	8.55 1.90	153.90 34.20
Assurance Vieillesse Totalité Allocations familiales Accident du travail FNAL		1 800.00	0.40	7.20	1 800.00 1 800.00 1 800.00	3.45 1.50 0.10	62.10 27.00 1.80
Retraite complémentaire plafonné Contribution d'équilibre général T1 Chômage Totalité Assedic FNGS Formation professionnelle Contrib. Organisations syndicales		1 800.00 1 800.00 1 800.00	3.150 0.86 0.00	56.70 15.48 0.00	1 800.00 1 800.00 1 800.00 1 800.00 1 800.00 1 800.00	4.720 1.29 4.05 0.15 0.550 0.016	84.96 23.22 72.90 2.70 9.90 0.29
CSG et CRDS CSG déductible fiscalement Réduction générale des cotisations		1 768.50 1 768.50	2.90 6.80	51.29 120.26			-367.20
Total des retenues NET IMPOSABLE NET A PAYER AVANT IMPOSITION Montant de l'impôt sur le revenu		1 470.13	0.50	381.16 1 470.13 1 418.84 7.35			237.17
NET A PAYER APRES IMPOSITION		1 470.13	0.30	1 411.49			

-> Sur le bulletin simplifié, la régularisation figure sur la ligne « Régularisations de cotisations diverses ».

Nous retrouvons donc le montant de la régularisation d'un montant de -20.97€ :

Sécurité Sociale plafonnée	1 800.00	6.90	124.20	153.90
Sécurité Sociale déplafonnée	1 800.00	0.40	7.20	34.20
Complémentaire Tranche 1	1 800.00	4.01	72.18	108.18
FAMILLE	1 800.00			62.10
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	1 800.00			75.60
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				17.39
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 768.50	6.80	120.26	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 768.50	2.90	51.29	
EXONERATIONS DE COTISATIONS				-367.20
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			381.16	237.17
RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS				
Régularisations de cotisations diverses			-20.97	

#### Résultat sur le bordereau Urssaf :

-> Vous retrouverez 1 bordereau <u>pour chaque période régularisée</u>. Pour le mois régularisé de Novembre 2020 par exemple, le bordereau est daté de Septembre 2021 et les lignes de régularisation sont datées de Novembre 2020 (la référence BP « 2011 » correspond à Novembre 2020)

#### **DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES**

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

#### Cotisations du 01/09/2021 au 30/09/2021

Déclaration exigible à partir du Cotisations à régler au plus tard le 15/10/2021 Date limite de dépôt de la déclaration le 15/10/2021 Salaires versés le

			Statistics residen	- I		
Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant
☐ J'ai cessé totalement						
mon activité à compter du	2011	079 RR CHOMAGE ALSACE MOSELLE	1	-1398	1,50	-21
☐ Je continue mon activi-						

# <u>Régularisations - Retraite. Taux</u> erroné



Fiche Pratique — Régularisations. Retraite. Taux erroné



#### ► Contexte

L'onglet « Régularisations de cotisations » (accessible via la « Fiche du bulletin de salaire ») s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités vous permettant désormais de régulariser votre taux de cotisations <u>retraite</u> d'un bulletin antérieur sur la DSN du mois en cours.

#### -> Vous avez la possibilité de régulariser :

∘ Le taux de cotisations.

#### -> Les lignes de cotisations sont :

- Rattachées à la période d'emploi ;
- Prises en compte dans les extractions ;
- Visibles sur les bordereaux rattachés à la DSN en cours ;
- ∘ Intégrées à la DSN du mois en cours avec les dates de rattachements de la période d'emploi.

### Procédure de régularisation d'un taux de retraite erronée

#### <u>Cas pratique</u>:

-> Salarié pour lequel le contrat retraite avait une répartition de 4.06 PO et 6.10 PP :

Le contrat aurait dû être au 01 mars 2021 avec une répartition de 3.04 PO et 7.12 PP mais il n'a été changé qu'à partir du mois de Mai.

-> Les bulletins de Mars et Avril sont les suivants :

N /	_	-	2	റാദ	
IV	a	S		いノロ	

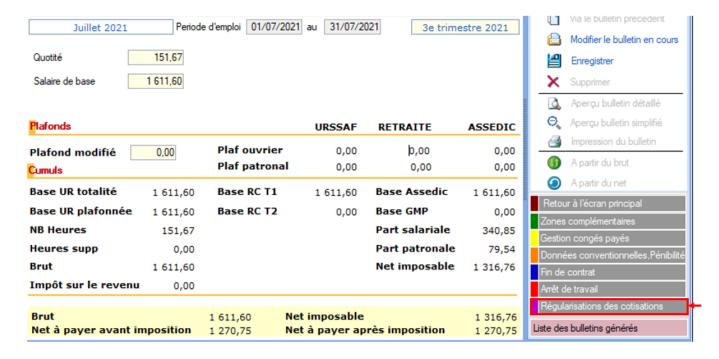
111010 2021		Cotisations salariales		Cotisation		ns patronales	
Désignation	NB d'heures	Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire	151.67			1 611.60			
Salaire Brut				1 611.60			
Assurance Maladie		1 611.60	0.00	0.00	1 611.60	7.00	112.81
Contribution solidarité					1 611.60	0.30	4.83
Assurance Vieillesse Plafonnée		1 611.60	6.90	111.20	1 611.60	8.55	137.79
Assurance Vieillesse Totalité					1 611.60	1.90	30.62
Assurance Vieillesse Totalité		1 611.60	0.40	6.45			
Allocations familiales					1 611.60	3.45	55.60
Accident du travail					1 611.60	1.30	20.95
FNAL					1 611.60	0.10	1.61
Retraite complémentaire plafonné		1 611.60	4.060	65.43	1 611.60	6.100	98.31
Contribution d'équilibre général T1		1 611.60	0.86	13.86	1 611.60	1.29	20.79
Chômage Totalité		1 611.60	0.00	0.00	1 611.60	4.05	65.27
Assedic FNGS					1 611.60	0.15	2.42
Formation professionnelle					1 611.60	2.200	35.46
Contrib. Organisations syndicales					1 611.60	0.016	0.26
CSG et CRDS		1 583.40	2.90	45.92			
CSG déductible fiscalement		1 583.40	6.80	107.67			
Réduction générale des cotisations							-467.85
Total des retenues				350.53			118.87
NET IMPOSABLE				1 306.99			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				1 261.07			
Montant de l'impôt sur le revenu		1 306.99	0.00	0.00			
NET A PAYER APRES IMPOSITION				1 261.07			

Λ!	-20	24
Avri	IZU	Z I

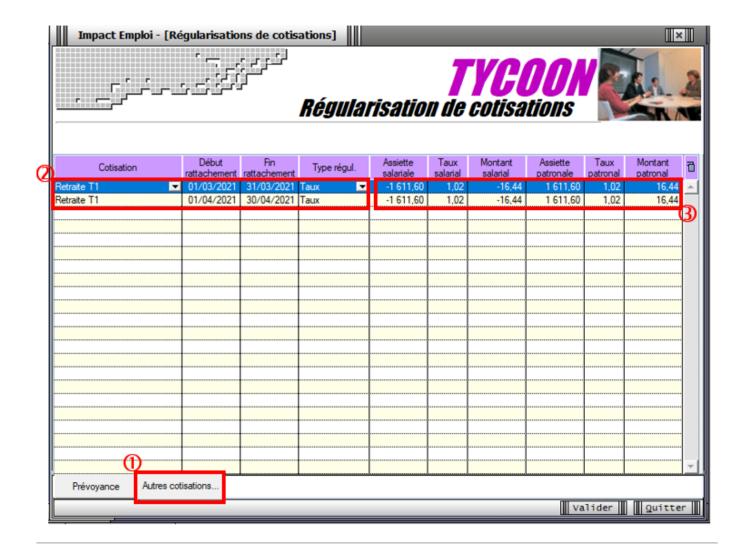
AVIII 202 I			Cotisation	ns salariales		Cotisations	patronales
Désignation	NB d'heures	Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire	151.67			1 611.60			
Salaire Brut				1 611.60			
Assurance Maladie		1 611.60	0.00	0.00	1 611.60	7.00	112.81
Contribution solidarité					1 611.60	0.30	4.83
Assurance Vieillesse Plafonnée		1 611.60	6.90	111.20	1 611.60	8.55	137.79
Assurance Vieillesse Totalité					1 611.60	1.90	30.62
Assurance Vieillesse Totalité		1 611.60	0.40	6.45			
Allocations familiales					1 611.60	3.45	55.60
Accident du travail					1 611.60	1.30	20.95
FNAL					1 611.60	0.10	1.61
Retraite complémentaire plafonné		1 611.60	4.060	65.43	1 611.60	6.100	98.31
Contribution d'équilibre général T1		1 611.60	0.86	13.86	1 611.60	1.29	20.79
Chômage Totalité		1 611.60	0.00	0.00	1 611.60	4.05	65.27
Assedic FNGS					1 611.60	0.15	2.42
Formation professionnelle					1 611.60	2.200	35.46
Contrib. Organisations syndicales					1 611.60	0.016	0.26
CSG et CRDS		1 583.40	2.90	45.92			
CSG déductible fiscalement		1 583.40	6.80	107.67			
Réduction générale des cotisations							-467.85
Total des retenues				350.53			118.87
NET IMPOSABLE				1 306.99			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				1 261.07			
Montant de l'impôt sur le revenu		1 306.99	0.00	0.00			
NET A PAYER APRES IMPOSITION				1 261.07			

#### <u>Procédure de régularisation</u>:

- ∘ A partir de la *« Fiche du bulletin de salaire »*, cliquez sur l'onglet *« Régularisations des cotisations »* :
- -> Le bulletin de Juillet avec saisie des régularisations de Mars et d'Avril



- La fenêtre « Régularisation de cotisations » s'affiche.
  - Positionnez-vous sur l'onglet « Autres cotisations » (1), sélectionnez la cotisation à régulariser, avec les dates de rattachement, le type de régularisation (2), puis saisissez le montant de l'assiette et les taux de retraite (3):



#### Résultat sur le bulletin :

-> Nous voyons sur le bulletin de Juillet 2021, mois sur lequel nous avons fait cette régularisation, les différentes lignes de régularisations concernant Mars et Avril 2021.

			Cotisation	ns salariales		Cotisations	patronales
Désignation	NB d'heures	Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire Salaire Brut	151.67			1 611.60 1 611.60			
Assurance Maladie Contribution solidarité		1 611.60	0.00	0.00	1 611.60 1 611.60	7.00 0.30	112.81 4.83
Assurance Vieillesse Plafonnée Assurance Vieillesse Totalité		1 611.60	6.90	111.20	1 611.60 1 611.60	8.55 1.90	137.79 30.62
Assurance Vieillesse Totalité		1 611.60	0.40	6.45			
Allocations familiales Accident du travail FNAL					1 611.60 1 611.60 1 611.60	3.45 1.30 0.10	55.60 20.95 1.61
Retraite complémentaire plafonné		1 611 60	3 040	48 99	1 611 60	7 120	114 75
Régul. Retraite T1 du 01/03/2021 au 31/03/2021		-1611.60	1.02	-16.44	1611.60	1.02	16.44
Régul. Retraite T1 du 01/04/2021 au 30/04/2021		-1611.60	1.02	-16.44	1611.60	1.02	16.44
Contribution d'équilibre général T1 Chômage Totalité Assedic FNGS Formation professionnelle Contrib. Organisations syndicales		1 611.60 1 611.60	0.86 0.00	13.86 0.00	1 611.60 1 611.60 1 611.60 1 611.60 1 611.60	1.29 4.05 0.15 2.200 0.016	20.79 65.27 2.42 35.46 0.26
CSG et CRDS CSG déductible fiscalement		1 583.40 1 583.40	2.90 6.80	45.92 107.67			
Réduction générale des cotisations Total des retenues NET IMPOSABLE NET A PAYER AVANT IMPOSITION				301.21 1 356.31 1 310.39			-467.85 <b>168.19</b>
Montant de l'impôt sur le revenu NET A PAYER APRES IMPOSITION		1 356.31	0.00	0.00 1 310.39			

-> Sur le bulletin simplifié, la régularisation figure sur la ligne « Régularisations de cotisations diverses ».

En part patronale, vous retrouvez **le montant de la régularisation de retraite en positif** (16.44 + 16.44) **soit 32.88**.

En part salariale, vous retrouvez **le montant de la régularisation de retraite en négatif** (-16.44 - 16.44) **soit -32.88**.

Sécurité Sociale plafonnée	1 611.60	6.90	111.20	137.79
Sécurité Sociale déplafonnée	1 611.60	0.40	6.45	30.62
Complémentaire Tranche 1	1 611.60	3.90	62.85	135.54
FAMILLE	1 611.60			55.60
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	1 611.60			67.69
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				42.16
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 583.40	6.80	107.67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 583.40	2.90	45.92	
EXONERATIONS DE COTISATIONS				-467.85
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			301.21	168.19
RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS				
Régularisations de cotisations diverses			-32.88	32.88

#### Résultat sur le bordereau retraite :

-> Votre bordereau de retraite fait apparaître le montant de régularisation :

·	'
TOTAL en Euros	110.69
Acomptes versés	
Régularisation div.	-65.75
Montant à payer	44.94

